



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**AVIS PUBLIC
ADOPTION DU RÈGLEMENT 465-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, ce qui suit :

Adoption du règlement 465-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

Le conseil municipal a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026, à l'adoption d'un règlement portant le numéro 465-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la suite du présent avis. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

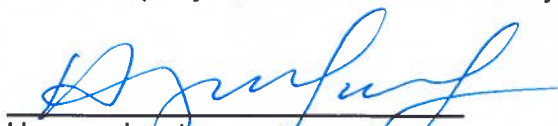
Donné à Saint-Joachim, ce 3^e jour du mois de mars 2026.


Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 3 mars 2026 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de mars 2026.


Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier